

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE

**SÉNAT**

vendredi 19 décembre 2025 à 9 h, webconférence via Zoom

**Membres présentes et présents :**

Corine Carbonneau, registraire

Halim Dabbou, présidence du Sénat et membre du corps professoral

Sophie Dallaire, rectrice

Zack Dorval, vice-présidence du Sénat et membre de l'unité d'enseignement  
ADMN

Maazou Elhadji Issa, membre du corps professoral

Elisabeth Labrie, membre de l'unité d'enseignement PSYC

Marie LaBel, membre de l'unité d'enseignement SHSI

Caroline Paquin, vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche par intérim

Ousmane Tall, membre du corps étudiant

Guilaine Tchadiou Tchapyra, membre du corps étudiant

Melissa Vernier, membre de l'APUH

**Membre absent :**

Simon Fecteau, membre du Conseil (s'est excusé)

**Secrétaire d'assemblée :**

Daniel Fauchon, secrétaire général

## **Ouverture de la réunion**

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 19 décembre 2025 ouverte à 9 h 01.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marie LeBel  
Appuyé par Maazou Elhadji Issa

S-73-25 Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune déclaration de conflits d'intérêts n'est soulevée.

### **3. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 novembre 2025**

Il est proposé par Zack Dorval  
Appuyé par Melissa Vernier

Marie LeBel s'abstient de voter.

S-74-25 Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (avec 1 abstention)**

### **4. Affaires émanant du procès-verbal qui ne figurent pas à l'ordre du jour**

Les membres sont informés de la décision prise par la haute direction concernant la production et le partage des rapports de la direction entre le Sénat et le conseil d'administration.

Il est précisé que, dorénavant, chaque membre de la haute direction produira un seul rapport destiné principalement à l'instance dont relève son mandat, soit :

- le rectorat et le vice-rectorat à l'administration pour le conseil d'administration;
- le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche pour le Sénat.

À titre d'information, les rapports du rectorat et du vice-rectorat à l'administration seront transmis aux membres du Sénat, sans faire l'objet d'une présentation formelle lors des réunions. De la même manière, le rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche sera transmis au conseil d'administration à titre informatif.

Il est également précisé qu'il n'y aura désormais plus de rapports distincts produits par les équipes du rectorat et du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

Compte tenu de la différence de fréquence entre les réunions du Sénat et celles du conseil d'administration, les rapports du rectorat et du vice-rectorat à l'administration seront, dans la plupart des cas, partagés avec le Sénat une réunion sur deux.

Aucune résolution n'est requise, ces modifications étant conformes aux Règlements administratifs du Sénat.

## **5. Propositions adoptées par courriel**

**5.1. Composition du comité ad hoc de révision des notes, 18 novembre 2025**

**5.2. Composition du comité ad hoc de révision des notes, 21 novembre 2025**

## **6. Annonces et informations**

Les membres sont informés qu'une sénatrice a soumis une requête visant à bonifier la nomenclature actuelle des « cours au choix » en y ajoutant les désignations « cours complémentaires » ou « cours d'enrichissement ».

Il est précisé que cette requête ne vise pas à abolir la désignation de « cours au choix », mais plutôt à proposer une terminologie plus représentative de l'apport de certains cours hors programme à la formation globale des étudiantes et des étudiants.

La requête a été acheminée au Conseil des programmes universitaires (CPU), qui en assurera l'analyse conformément à son mandat. Le dossier pourra, le cas échéant, être soumis ultérieurement au Sénat pour décision.

## **7. Correspondance**

Aucune.

## **8. Rapports de la direction et des comités**

**8.1. Rapport du rectorat**

Un rapport est disponible.

**8.2. Mise à jour et rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche**

Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente son rapport couvrant la période du 11 novembre au 19 décembre 2025.

Dans le cadre des orientations stratégiques 2024-2027, il est notamment indiqué que le processus des tests diagnostiques est maintenant prêt pour les

nouvelles admissions de janvier 2026. Les tests seront administrés à la fin de la première semaine et au début de la deuxième semaine de la session.

Une subvention d'une durée de trois ans a été obtenue afin d'appuyer les étudiantes et les étudiants dans leur démarche d'obtention de la résidence permanente à la suite de leur diplomation.

Il est précisé que les rencontres avec l'unité d'enseignement en administration des affaires et gestion se poursuivent dans le cadre du renouvellement des programmes. Les affectations liées à la programmation 2026-2027 ont été complétées. Un ajustement devra toutefois être effectué au début de janvier pour l'unité SHSI à la suite de l'octroi d'un congé sabbatique à un membre du corps professoral.

Sur le plan du positionnement et de la visibilité, il est mentionné que le service de technopédagogie, en collaboration avec le Centre de carrières et du développement professionnel (CCDP), procède actuellement à des essais en vue du développement d'un outil de réalité virtuelle, accessible également sur ordinateur, qui pourrait être utilisé tant dans le cadre des services du CCDP que dans certains cours.

Sophie Dallaire quitte la réunion à 9 h 30 en raison de défis techniques.

À la suite de la présentation du rapport, des membres posent des questions concernant la subvention accordée pour soutenir l'obtention de la résidence permanente, notamment quant aux mesures d'accompagnement prévues pour les personnes étudiantes. Il est précisé que le soutien inclura un meilleur encadrement des parcours, un accompagnement dans les démarches d'intégration au marché du travail ainsi qu'un renforcement des liens avec les communautés. Une personne sera spécifiquement attitrée à l'accompagnement des étudiantes et des étudiants détenteurs d'un permis d'études, et les services offerts à cette clientèle seront bonifiés.

Sophie Dallaire se joint de nouveau à la réunion à 9 h 38.

D'autres échanges portent sur le développement de nouveaux programmes. Il est suggéré de poursuivre les réflexions en ce sens, notamment en misant d'abord sur la bonification des programmes existants afin d'encourager les personnes étudiantes à poursuivre la quatrième année, tout en explorant de nouvelles ententes de partenariat.

### **8.3. Rapport du vice-rectorat à l'administration**

Un rapport est disponible.

## **8.4. Rapports des comités**

### **8.4.1. Comité *ad hoc* de révision des notes, 25 novembre et 4 décembre 2025**

Deux rapports du comité *ad hoc* de révision des notes, relatifs à des demandes déposées dans le cadre de l'année universitaire 2025-2026, sont présentés au Sénat. Après examen des informations et des pièces fournies par les personnes concernées, le comité a été en mesure de rendre une décision dans les délais prévus tout en respectant les procédures institutionnelles établies pour le traitement des demandes de révision de notes.

### **8.4.2. Rapport du comité disciplinaire en matière de malhonnêteté intellectuelle, 4 décembre 2025**

Le rapport du comité disciplinaire en matière de malhonnêteté intellectuelle, relatif à l'appel déposé par deux personnes étudiantes à la suite d'un avis d'infraction émis en vertu de l'article 7 du Règlement en matière d'intégrité intellectuelle, est présenté au Sénat. Le comité confirme avoir appliqué l'ensemble des étapes prévues à la politique du comité disciplinaire en matière de malhonnêteté intellectuelle.

### **8.4.3. Comité du fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication (FARCP), 26 novembre 2025**

Les membres prennent connaissance du rapport du comité du Fonds d'aide à la recherche, à la création et à la publication (FARCP) concernant les récentes demandes soumises pour l'année 2025-2026.

Il est rappelé qu'aucune demande n'ayant été reçue dans le cadre du quatrième concours, le comité avait décidé de ne pas lancer un nouveau concours. Les demandes sont désormais évaluées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à l'épuisement des fonds.

Deux demandes ont été reçues à la suite de cette décision. Le comité a jugé admissible l'une d'elles pour un projet de recherche ou de création, pour un montant de 7 893,60 \$. Le comité poursuivra l'évaluation des demandes jusqu'à l'épuisement des fonds. Le montant restant disponible s'élève à 343,74 \$.

## **9. Affaires en cours**

### **9.1. Mise à jour de la programmation 2025-2026**

La programmation révisée pour l'année universitaire 2025-2026 est présentée aux membres du Sénat. Il est précisé que les ajustements apportés sont principalement liés à la décision d'installer sur un même campus toutes les

personnes constituant la cohorte de l'hiver du programme en administration des affaires et gestion (ADMN).

Il est proposé par Maazou Elhadji Issa  
Appuyé par Zack Dorval

S-75-25 Que la programmation 2025-2026 révisée soit adoptée telle que présentée.

### **PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.2. Amendement aux Règlements des études : demandes de révision des notes**

Lors de la dernière réunion du Sénat, les membres ont été informés de la révision de la procédure de révision des notes et de sa mise à jour dans le coffre à outils du personnel. À cette occasion, deux ajustements avaient été présentés, soit :

- la réduction du délai accordé à une personne étudiante pour déposer une demande de révision de note, désormais fixé à 15 jours suivant la remise des résultats finaux, plutôt que 30 jours;
- l'ajustement du délai de traitement de la demande par le comité, maintenant établi à 25 jours ouvrables, plutôt que 30.

Il avait également été précisé que le formulaire de demande de révision des notes avait été révisé afin d'y intégrer une consigne détaillée expliquant la démarche à suivre, incluant notamment la distinction entre une révision de note et un cas de malhonnêteté intellectuelle, les motifs recevables et non recevables ainsi que les étapes du traitement de la demande.

À la suite de ces échanges, les membres avaient souligné l'importance de mettre à jour les Règlements des études afin d'y intégrer les nouveaux délais adoptés. Un amendement officiel des Règlements des études est donc présenté au Sénat. Une stratégie de communication sera déployée afin d'informer le corps étudiant et le corps professoral des changements apportés, lesquels entreront en vigueur à compter du 5 janvier 2026.

Des commentaires sont formulés concernant certains aspects de la procédure de révision des notes, lesquels seront pris en considération dans le cadre d'une révision ultérieure.

Il est proposé par Zack Dorval  
Appuyé par Maazou Elhadji-Issa

Marie LeBel s'abstient de voter.

S-76-25 Que le Sénat adopte l'amendement aux Règlements des études visant à mettre à jour les délais applicables à la procédure de révision des notes, lesquels entreront en vigueur à compter du 5 janvier 2026.

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (avec une abstention)**

## 10. Affaires nouvelles

### 10.1. Statistiques sur l'évolution des inscriptions par programme

Les membres prennent connaissance des statistiques sur l'évolution des inscriptions par programme, tant au premier cycle qu'au deuxième cycle. Les données présentées illustrent une croissance globale des inscriptions au premier cycle et au deuxième cycle au cours des dernières années.

À la suite de la présentation, certaines suggestions et précisions visant à bonifier le document sont formulées. Ces éléments sont pris en note par l'administration aux fins d'analyses.

### 10.2. Programmation A2026 - H2027

La programmation de l'automne 2026 et de l'hiver 2027 des cours obligatoires pour les programmes de premier cycle et de deuxième cycle est présentée aux membres.

Il est précisé qu'un amendement à la programmation pourrait être présenté ultérieurement au Sénat afin de tenir compte du congé sabbatique accordé à un membre de l'unité d'enseignement en SHSI.

Il est proposé par Marie LeBel

Appuyé par Corine Carbonneau

S-77-25 Que la programmation A2026-H2027 soit adoptée telle que présentée.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10.3. Plage horaire d'offre de cours en fin d'après-midi (de 16 h à 19 h)

Il est rappelé qu'en octobre 2024, le Sénat avait adopté, par la résolution S-61-24, la possibilité d'offrir des cours dans une plage horaire située en fin d'après-midi, soit de 16 h à 19 h, pour la session du printemps 2025.

Les membres sont informés que l'offre de cours dans cette plage horaire s'est avérée concluante lors de la session du printemps 2025, le cours ayant affiché des inscriptions à pleine capacité. À la lumière de ces résultats positifs, l'Université souhaite désormais officialiser cette plage horaire et l'intégrer de façon permanente à l'offre de cours.

Il est proposé par Zack Dorval

Appuyé par Marie LeBel

Melissa Vernier s'abstient de voter.

S-78-25 Que le Sénat adopte l'offre des cours dans la plage horaire de 16 h à 19 h.

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (avec une abstention)**

**10.4. Statut de professeure et de professeur émérite à l'Université de Hearst**

Les membres prennent connaissance de la proposition visant à instaurer un statut de professeure ou de professeur émérite à l'Université de Hearst. Il est précisé que ce statut, de nature honorifique, a pour objectif de reconnaître l'apport exceptionnel de professeures et de professeurs ayant contribué de façon remarquable au développement et au rayonnement de l'Université.

À la lumière des échanges, il est proposé de créer un comité chargé d'étudier la pertinence de l'instauration d'un statut de professeure et de professeur émérite à l'Université de Hearst et de formuler, le cas échéant, une recommandation au Sénat, incluant une procédure d'attribution de ce statut.

Il est proposé par Caroline Paquin

Appuyé par Maazou Elhadji Issa

S-79-25 Que le Sénat crée un comité de travail composé du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et de deux membres du corps professoral chargé d'étudier la pertinence de l'instauration d'un statut de professeure et de professeur émérite à l'Université de Hearst et de formuler, le cas échéant, une recommandation au Sénat, incluant une procédure d'attribution de ce statut.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5. Comité de reconnaissance des acquis (CRDA)**

Les membres prennent connaissance de la proposition visant la création d'un comité de reconnaissance des acquis (CRDA). Il est précisé que ce comité aura pour mandat d'élaborer, d'actualiser et de superviser la mise en œuvre des mécanismes institutionnels de reconnaissance des acquis.

Sophie Dallaire quitte la réunion à 10 h 57.

Il est précisé qu'il s'agit d'un comité chargé d'élaborer et de mettre en place les procédures et les processus institutionnels relatifs à la reconnaissance des acquis. Il est également précisé que ce comité ne sera pas responsable de l'analyse des demandes individuelles, lesquelles seront plutôt évaluées par les unités d'enseignement concernées.

Les échanges portent également sur la durée du mandat des membres du comité. Il est proposé que les membres soient nommés pour un mandat de deux ans.

Les échanges portent également sur la durée du mandat des membres du comité. Il est proposé que les membres soient nommés pour un mandat de deux ans.

Il est proposé par Marie LeBel  
Appuyé par Zack Dorval

S-80-25 Que le Sénat approuve, telle que présentée, la création du comité de reconnaissance des acquis en tant que comité permanent du Sénat. La durée du mandat des membres sera de deux ans.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.6. Composition du Comité d'embauche paritaire de l'unité ADMN**

Les membres du Sénat sont informés de la composition du comité d'embauche paritaire de l'unité ADMN. Ce comité sera chargé d'embaucher une personne chargée d'enseignement pour l'année universitaire 2026 - 2027. Le contrat sera de type 1 et aura une durée normalement fixée à 23 mois.

Il est proposé par Marie LeBel  
Appuyé par Caroline Paquin

S-81-25 Que le Sénat approuve, telle que présentée, la composition du comité d'embauche paritaire pour l'unité d'enseignement en administration des affaires (ADMN).

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.7. Demandes de réduction de la charge de travail - membres du corps professoral**

Trois membres du corps professoral ont soumis des demandes de réduction volontaire de leur charge de travail pour l'année 2026 - 2027. Le Comité d'évaluation (C.É) a décidé d'accorder à ces personnes la réduction volontaire de leur charge de travail.

Il est souligné que la possibilité de réduction volontaire de la charge de travail constitue un acquis important pour le corps professoral. Toutefois, il est suggéré de demeurer vigilant afin d'éviter que l'octroi de telles réductions ne crée une surcharge sur les effectifs et la charge de travail au sein des unités d'enseignement concernées. Il est notamment proposé de réfléchir à limiter le nombre de réductions de charge de travail pouvant être accordées par unité d'enseignement.

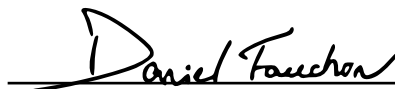
**11. Clôture de la réunion**

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 19 décembre 2025 close à 11 h 25. La prochaine réunion est prévue le 16 janvier 2026.

## 12. Questions laissées en suspens



Halim Dabbou, président



Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : [secretariat\\_general@uhearst.ca](mailto:secretariat_general@uhearst.ca).